

Responsabilité civile, pénale et fiscale du dirigeant

(1/2)

CONTENU

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée Distanciel : 2 demi-journées

Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 750 € HT / personne Distanciel : 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret : 309 660 637 00039 TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants d'entreprises et futurs dirigeants d'entreprises
- Responsables de site

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Identifier les principales sources de mise en cause civile, pénale et fiscale du dirigeant
- Maîtriser les outils de limitation de sa responsabilité (délégation de pouvoir,..)
 Garantir sa responsabilité
- Faire le point sur le sort du dirigeant d'une entreprise en cas d'ouverture d'une procédure collective

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- · Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- · Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- · Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- · Microsoft Teams
- · Webcam et microphone fonctionnels
- · Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Les différents acteurs de la responsabilité du dirigeant (associés, salariés, clients et fournisseurs, l'administration fiscale et sociale, etc.)
- · L'organisation du pouvoir au sein de la société
- Impacts des différentes formes de sociétés : Tableau comparatif

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE :

- · Conditions d'existence de la responsabilité
- · Cas de responsabilité
- Exercice de l'action en responsabilité

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE :

- · Conditions de la responsabilité pénale
- · Procédure pénale
- Sanctions pénales

LA RESPONSABILITÉ FISCALE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE :

- · Conditions de la responsabilité fiscale
- Fautes engageant la responsabilité fiscale





Responsabilité civile, pénale et fiscale du dirigeant

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée Distanciel : 2 demi-journées

Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 750 € HT / personne Distanciel : 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret : 309 660 637 00039 TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LES CAS DE RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ :

- Responsabilité pour insuffisance d'actif
- · Faillite personnelle et interdiction de gérer
- banqueroute

